

épousa Louise Dalmèse (Dalmès ou Dalmais) (44), dont il a eu trois enfants, parmi lesquels un fils, Jean, qui était mineur lors du décès de son père en 1483.

La qualité de marchand n'a été indiquée dans aucun des chartreaux, mais elle ne peut pas être contestée; elle a été donnée à Barthélemy Buyer dans l'inscription commémorative que son frère Jacques Buyer fit placer dans l'église Saint-Nizier, lors du transfert des restes de Barthélemy et de ses parents dans le caveau de la chapelle édifiée et dotée « à l'o(n)neur Dieu et la doulce Vierge mère et saint Barthélemy », suivant les dernières volontés de Barthélemy Buyer (45).

Celui-ci a donc été marchand et était très riche. On se rend compte de sa fortune par le taux élevé de ses impositions. On ignore à quelle époque et dans quelles conditions il accueillit le Flamand Guillaume Le Roy qui était imprimeur (46).

Barthélemy Buyer passa avec Guillaume Le Roy un contrat dont on ignore les termes. Il est toutefois certain que, dans les premières années, Buyer subvenait à la dépense des impressions et qu'il avait établi le maté-

---

(44) Son frère Jacques a épousé Madeleine Dalmès.

(45) Cette inscription est toujours à la même place, très visible, encadrée dans le mur en face de l'autel, dans la quatrième chapelle à gauche de l'église Saint-Nizier.

(46) Nous avons découvert, il y a une vingtaine d'années, dans des rôles de *visitation des arnoys ou habillemens de guerre* pour janvier 1492 (1493), que « maistre Guillaume Le Roy » était « natif du (pays de) Liège ». Il n'avait alors chez lui aucune arme. Il reçut l'ordre de se munir de « ung espieu ». C'était se montrer peu exigeant à son égard. (Archives de Lyon, EE, *Etablies en cas d'effroy*; Chappe, IV, 198 f., 129.)